

Il est rappelé au conseil que ce projet sera mené en partenariat Communes Cœur de Chartreuse au titre de la création intercommunal. A ce titre, le portage financier de cette étude sera financièrement partagé à hauteur de 50% par les deux entités communale et intercommunale selon le plan de financement détaillé ci-après :

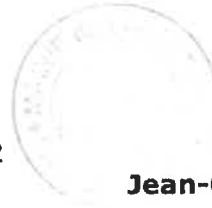
Etude de programmation : 26 250 euros HT
Subvention sollicitée au titre de PVD/Banque des territoires (50%) : 13 125 euros
Autofinancement partagé : 13 125 euros

Le conseil municipal approuve cette demande de financement, autorise les modalités de portage de l'études telles que définies et le partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. Il charge et autorise M. Le Maire de toutes les démarches relatives à ce dossier.

POUR : 22
Contre : 00
Abstention: 01 (Philippe THOMAS)

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Laurent du Pont, le 22 Novembre 2022

Le MAIRE,



Jean-Claude SARTER

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul SIRAND-PUGNET